



Lettre de remerciements de M^{re} Bouille aux Conseillers et Employés Municipaux
Durée du Travail -

Le Conseil Municipal décide de porter la durée du travail à
45 heures pour les employés de la Mairie seulement.

Aide aux Vieillards -

Il est décidé de distribuer un colis ou deux, suivant le
cas, aux vieillards nécessiteux et de leur servir un repas.

Demandaes d'Assistances -

Le Conseil Municipal se forme ensuite en Comité Secret pour
examiner les demandes d'assistances, déjà examinées par la Com-
mission du Bureau de Bienfaisance.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal entérine
les décisions prises par le Bureau de Bienfaisance.

La Séance est levée à 1 heure, 15 le 9 janvier

<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>
<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>

Convocation du Conseil Municipal -

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, se réunira au
lieu ordinaire de ses séances le mercredi 12 Janvier 1947

Ordre du jour :

- 1° Adoption du projet de la salle post-scolaire de Reze
- 2° Devis Pégé pour écoles des Filles de Pont Frousseau.
- 3° Devis Pégé N. C. parc des Sports.
- 4° Devis Bézier-Blot pour les bateaux de Brestemoult.
- 5° Location d'une partie du champ de foire à la
Société Eau et Assainissement.
- 6° Subvention pour le repas des Vieillards.
- 7° Concession provisoire établie dans le cimetière de St Paul.
- 8° Application du sp dans les services publics.
- 9° Changement de plaques de rues. Projet d'achat.
- 10° Indemnité d'attente pour les employés municipaux.
- 11° Indemnité de déplacement pour le Maire et les Adjointes.
- 12° Parc Municipal: Présentation du plan des salles municipales



- 13° Communication d'une lettre litige Suau - "Ville de Rezé"
- 14° Projet d'achat de mobilier scolaire.
- 15° Location d'une pièce au Secrétaire Général à la Carterie.
- 16° Location de salle municipale - 1° La Caisse de Sécurité Sociale - 2° au service médical de la Carterie.
- 17° Proposition d'exploitation pour la salle des Fêtes.
- 18° Révision de cadastre, vote pour l'administration des Contributions Directes.
- 19° Subvention manifestation scolaire laïque.
- 20° Affaires concernant la Musique Municipale.
- 21° Fixation du taux de licence de débits de boisson.
- 22° Projet d'achat d'un véhicule automobile pour l'enlèvement des ordures ménagères.
- 23° Logement instituteurs école de garçons de Rezé.
- 24° Terrain de sport primitif - reprise des études et des travaux.
- 25° Electrification particulière - continuation des travaux.
- 26° Achat d'un bâtiment pour l'élargissement de la rue de la Paix.
- 27° Lecture d'une lettre des Conseillers Municipaux du parti communiste.
- 28° Achat de terrain pour agrandissement école de Bretemoult (Propriétaire Chauvelon.)

+ Séance du 12 Février 1947.

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué ^{le 7 Février 47} s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 12 Février 1947 à 20 heures sous la présidence de Monsieur Boutin Arthur, Maire,

étaient Présents : M^r Boutin Arthur, M^{me} Le Bloch, M^{me} Olive, Giraud, Massieu, Plancher, Homier, Sebretou, Cabelluc, Serdureau, Braud, Charpentier, Guillard, Babin, Gautier, Bi-quereau, Piqué, M^{me} Le Guyader.

Absents : Boutin Albert, Harquet, Stephan, M^{me} Pillon, M^{me} Le Guilbouse, M^{me} Ribeyrolle, M^{me} Potet.

Excusés, M^{me} Pillon M^{me} Boutin, Albert : Malades.



1^{re} Première Tranche des Travaux du Réseau d'Égouts -

En la délibération du Conseil Municipal en date du 8 décembre 1940, approuvée le 20 décembre 1940, désignant la Société Eau et Assainissement, adjudicataire des travaux d'égouts de la Commune, et la délibération en date du 7 décembre 1946 approuvée le 16 janvier 1947 confirmant la Société Eau et Assainissement dans sa mission.

En le montant des travaux de première tranche s'élevant à la somme de 13.011.752,70 (treize millions onze mille sept cent cinquante deux Francs soixante dix centimes) à laquelle il faut ajouter les impôts et les honoraires de M^r Grand à 5% (cinq pour cent), soit un montant total approximatif de 14.000.000.

Approuve le montant des travaux de 1^{ère} tranche précitée et le marché passé à cet effet avec la Société Eau Assainissement et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces du marché.

Demande de Subvention pour Construction du Mur de la Morinière -

Le Conseil Municipal autorise le prélèvement d'une somme de Cinq Cent Quatre Vingt Dix Huit Mille Francs (598.000) sur l'emprunt de Un Million (1.000.000) de francs autorisé par arrêté préfectoral du 9 juillet 1946, pour construction d'un mur de soutènement au bordure du chemin vicinal n°4 à la Morinière, et sollicite une subvention départementale au titre "Travaux hors programme", pour parfaire les ressources nécessaires à l'exécution des travaux.

Remise en Texte des Allocations Familiales -

Après le 14.2.47 La loi du 22 Août 1946 qui fixait le régime des prestations familiales et le taux des allocations familiales et salaire unique prévoyait également qu'à la date du 1^{er} janvier 1947, les salaires moyens départementaux subiraient une modification.

En effet, le salaire moyen départemental pour



la Loire Inférieure a été porté à 4750 Frs à compter du 1^{er} janvier 1947.

En conséquence, le montant de l'allocation familiale et de salaire unique est le suivant :

Allocations familiales.

Pour le 2 ^{ème} enfant.....	950 Francs.
- le 3 ^{ème} -	2.375 -
- le 4 ^{ème} -	3.800 -

et 30% en plus par enfant.

Salaire unique.

Un enfant de moins de 5 ans.....	950 Francs.
Un -	475 -
Un enfant à la charge de l'allocataire qui en assume seul l'entretien.	950 -
Un enfant de plus de 5 ans d'une famille de deux ou plusieurs	950 -
Deux enfants à charge	1.900 -
Trois - et plus	2.375 -

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé, accepte les nouveaux taux des prestations familiales tels qu'ils sont indiqués ci-dessus.

La dépense sera prévue au Budget primitif de 1947.

Construction d'une buanderie Ecole des Filles de Font-Rousseau - Devis Pégé ~.

app. le 19.2.47 Le Maire soumet au Conseil Municipal un devis présenté par Monsieur Pégé, maçon au chêne Gala, pour la construction d'une buanderie à l'école des filles de Font-Rousseau, pour servir aux locataires des appartements.

Ce devis s'élève approximativement à la somme de : 29.600 Francs.

Après avoir pris connaissance du devis en question le Conseil Municipal accepte la construction de la buanderie et autorise le Maire à passer un marché de gré à gré avec M^r. Pégé pour la somme approximative de 29.600 Frs.



Tarif des Heures Supplémentaires -

Après le 20.2.47 Le Maire communique au Conseil un arrêté ministériel paru au J.O. du 22 janvier relatif à la rémunération des heures supplémentaires effectuées par le personnel municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de fixer le taux de rémunération des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées par le personnel administratif et ouvrier, et après le barème ci-après :

Personnel administratif :-

Les quatorze premières heures supplémentaires effectuées au cours d'un mois par les agents titulaires départementaux et communaux pourront donner lieu à l'attribution d'indemnités dans la limite des taux horaires maxima ci-après :

Sous-chefs et Rédacteurs principaux :	75 Francs.
Rédacteurs et commis principaux	60 -
Commis secrétaires et sténodactylographes et dactylographes des quatre classes supérieures	50 -
Sténo-dactylographes et dactylographes des trois classes inférieures, expéditionnaires	45 -
Personnel de Service	40 -

Chacune des heures supplémentaires effectuées dans le mois au delà de la quatorzième heure pourra être rémunérée sur la base des taux horaires respectifs de 90 Frs de 72 Frs 60 Frs 54 Frs et 48 Frs.

Par ailleurs les travaux effectués les dimanches et jours fériés pourront ouvrir soit une rémunération majorée portant les taux horaires normaux visés à l'article 1^{er} à 125 Frs, 100 Frs 84 Frs 75 Frs et 66 Frs.

Lorsque les agents en cause seront appelés à travailler entre minuit et sept heures, il pourra leur être alloué des rémunérations horaires maxima de 150 Frs, 120 Frs, 100 Frs 90 Frs ou 80 Frs suivant la catégorie dans laquelle ils sont classés.

2^e Personnel Ouvrier, -

Chefs ouvriers :	60 Francs.
Ouvriers spécialisés de 1 ^{ère} catégorie	55 -
" " de 2 ^{ème} " "	48 -



Ouvriers d'entretien ;	43 Francs .
Manœuvres spécialisés ;	40 -
Manœuvres sans spécialités	38 -

Ces taux seront applicables aux quatorze premières heures supplémentaires du mois.

Article II. - Lorsque les intéressés seront appelés à fournir un travail supplémentaire dont la durée au cours du mois dépasse quatorze heures les taux fixés à l'article 1er pourront être portés à 72 Fcs, 66 Fcs, 58 Fcs et 48 Fcs et 46 Fcs.

Les travaux supplémentaires effectués les dimanches et jours fériés pourront être rémunérés sur la base des taux horaires suivants 100 Fcs, 92 Fcs, 80 Fcs, 72 Fcs, 66 Fcs, et 63 Fcs.

Par ailleurs les heures de nuit comprises entre minuit et sept heures du matin pourront ouvrir droit à une rémunération dont les taux maxima sont respectivement fixés à 120 Fcs, 110 Fcs, 96 Fcs, 86 Fcs, 80 Fcs et 76 Fcs.

Nouveaux Taux de l'Indemnité de Résidence Familiale -
 app. le 20.2.47 Un décret du 16 janvier 1947 fixe les nouveaux taux de l'indemnité de résidence familiale. La ville de Fige est désormais classée dans la zone des salaires ayant un abattement de 4% ce qui donne les taux suivants pour la dite indemnité.

6 enfants	4 et 5 enfants	3 enfants	2 enfants	1 enfant	3 enfants	autres cas
32.800.	28.000	25.000	18.300.	16.000	14.400	13.000.
2.733.	2.333.	1.917.	1.525.	1.333.	1.200.	1.083.

Cette indemnité est applicable à partir du 1^{er} janvier 1945.

La dépense à prévoir pour l'année 1946 est déterminée dans le tableau ci-dessous.

Noms et Prénoms : charge de famille :		Taux de l'ind. :	Anc. Taux :	Différence annuel.
Guicho Lucien	Célibataire	13.000	12.800	200.
Poussiau Henri	marie	14.400.	14.200.	200.
Overty Henri	3 enfants	18.300.	17.900.	400.
Gendronneau	1 "	16.000.	15.600.	400.
Stevnot née Gary M.	marie	13.000	12.800.	200.
Durand née Deschard S.	"	13.000	12.800	200.



Brazile Odette	Célibataire	13.000.	12.800.	200.
Guigné Roger	marie	14.400.	14.200.	200.
Guérin Adrien	2 enfants	18.300	17.900.	400.
Chénau Auguste	" "	18.300.	17.900.	400.
Suc née Le Strat	Séparée	13.000	12.800.	200.
Ortaud Emilie	veuve	13.000	12.800.	200.
Soret Adèle	"	13.000.	12.800.	200.
Mahé me Bonneau	marie	13.000.	12.800.	200.
Delic Micheline	célib.	13.000.	12.800.	200
Le Guilloux	marie	14.400.	14.200	200.
Beuchet Joseph	"	14.400.	14.200.	200.
Guilet Donatien	"	14.400.	14.200.	200.
Blanchard Louis	veuf	13.000.	12.800.	200.
Besseau Henri	2 enfants	18.300.	17.900.	400.
Barbureau Prosper	marie	14.400.	14.200.	200.
Mandon Haris	marie	13.000.	12.800.	200.
Paton Marie	veuve	13.000.	12.800.	200.
Peret Marie	"	13.000.	12.800.	200.
Deramé Marie	"	13.000.	12.800.	200.
Gaborj Ernestine	"	13.000.	12.800.	200.
Bourrain Madeleine	" enfant	16.000.	15.600.	400.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les nouvelles taxes fixées par le décret susvisé et décide de les appliquer à partir du 1^{er} janvier 1947.

La dépense sera prévue au Budget Primitif de 1947.

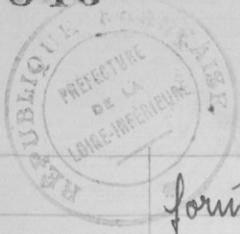
Attribution de l'Indemnité Provisoire au Personnel

app. le 20.2.47 Le Maire soumet au Conseil Municipal une demande du Syndicat des employés communaux relative à l'attribution de l'indemnité provisoire accordée aux fonctionnaires de l'état en vertu du décret n° 47.147 du 18 janvier 1947.

Cette indemnité est fixée suivant un barème qui va de 36.000 Fcs à 400.000 Fcs et plus.

En ce qui concerne les employés municipaux l'indemnité à attribuer est déterminée dans la table ci-dessous.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des différents taux d'allocations attribués aux fonctionnaires de l'état et en avoir délibéré décide, à l'unanimité d'accorder aux employés municipaux les



mêmes avantages à partir du 1^{er} janvier 1947 conformément au tableau ci-après :

	Traitement de base	Indemnités
Guillo Lucien	108.000.	3.950.
Rousseau Henri	69.000.	2.600.
Verdy Henri	60.000.	2.600.
Gendronneau Marcel	48.000.	2.000.
Hérenot née Gary Madeleine	46.000.	1.700.
Durand née Peschard Simone	41.000.	1.250.
Brazile Odette	41.000.	1.250.
Guignat Roger	57.000.	2.450.
Guérin Adrien	54.000.	2.000.
Cheneau Auguste	54.000.	2.000.
Luo née Le Strat	41.000.	1.250.
Ortaud née Ordronneau	41.000.	1.250.
Loret née Bourreau	41.000.	1.250.
Mahé née Bourreau	37.000.	450.
Sélie Micheline	35.000.	437.
Le Guilloux Pierre	39.000.	1.000.
Friechet Joseph	40.500.	1.250.
Guillet Donatien	39.000.	1.000.
Blanchard Louis	39.000.	1.000.
Besseau Henri	48.000.	2.000.
Barbureau Prosper	48.000.	2.000.
Mandon née Douineau.	41.000.	1.250.
Fabron née Aubin	41.000.	1.250.
Fret née Boulay	37.000.	1.000.
Séramé née Douaud.	42.000.	1.450.
Gaborj née Guillet	36.000.	1.000.
Comman née Elbodeau	36.000.	1.000.

La dépense résultant de l'adoption de ces mesures sera prévue au budget primitif de 1947.

Travaux d'Electricité à l'Ecole des Garçons de Brezé.
 app. le 18 2 47 Le Maire expose au Conseil Municipal que par suite de l'aménagement des logements des Institutrices à l'Ecole Jean Baptiste Darvies, Monsieur Mainguy électricien, estime que les travaux d'installation électrique s'élèvent à la somme approximative de 29.500 Fcs, et qu'il y a lieu

d'établir un marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte de payer à Monsieur Mainguy, la somme de 29.500 Frs et autorise le Maire à traiter de gré à gré avec lui.

Location d'une Pièce à M. Guibo - Secrétaire Général.

Le Maire fait connaître au Conseil que depuis sa nomination de secrétaire général de la Mairie, Monsieur Guibo occupe une pièce à la carterie, et qu'il y a lieu de fixer le prix de cette location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer à 1.200 Frs par an la location de la pièce occupée par Monsieur Guibo, depuis son entrée dans la maison, c'est à dire depuis le 1^{er} Août 1946.

Subvention à la Fédération des Amicales Laïques.

Le Maire communique au Conseil Municipal une lettre du délégué départemental de la Fédération des Amicales Laïques de la Loire Supérieure demandant une subvention pour l'organisation d'une compétition par tous les élèves du département à titre indicatif, je vous signale que la ville de Nantes a versé la somme de 15.000 Frs.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de cette lettre et en avoir délibéré, décide de voter une subvention de 1.500 Frs en faveur de la Fédération des Amicales Laïques de la Loire Supérieure.

Taux des Licences des Débits de Boissons.

Le Maire expose au Conseil que la loi du 23 décembre 1946 apporte des modifications à l'article 97 du code des Contributions indirectes relatives au droit de licences des débits de boissons.

A partir du 1^{er} janvier 1947 le taux de ces licences n'est plus uniforme pour toutes les communes d'une même catégorie. Les municipalités ont en effet la faculté de fixer ce tarif entre un minimum égal au double du taux actuel et au maximum égal au triple de ce minimum.

L'ancien taux des licences de la commune



étant de 1.1800 à 3.600 Francs.

Le Conseil Municipal décide de les porter à :
4.500 Francs grandes licences 9.000 Francs.

Remboursement de Frais de Déplacement.

Messieurs Gautier et Babin et Boutin Arthur ayant effectué divers déplacements pour le service, en demandant le remboursement.

Le Conseil Municipal autorise les remboursements suivants :

M. Gautier	dese déplacements à Nantes ^{et à Bouaye} les 24 et 27 janvier	360 Fr.
- Babin Un	- à Bouaye - 30 janvier	180
- Boutin Arthur 4	- " " " "	"
1	- à Nantes Préfecture les 27 janvier	360

Reprise des Concessions Perpétuelles Abandonnées.

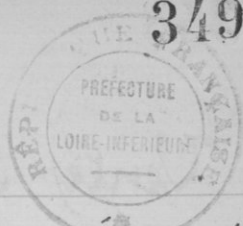
Le Conseil Municipal décide de reprendre possession des concessions perpétuelles en état d'abandon dans les deux cimetières, et charge le Maire de faire la publicité nécessaire afin de porter cette décision à la connaissance des intéressés. Si dans dix ans les concessions non entretenues sont toujours dans le même état, la Ville de St-Je de vendra à nouveau propriétaires des terrains.

Transformation des Concessions Provisaires en Concessions Définitives.

app. le 19.2.47 Par suite du manque de place dans le cimetière St-Paul il avait été décidé en 1944 de vendre des terrains provisoires de 1m² 52 en attendant l'agrandissement du cimetière.

A l'heure actuelle, le nouveau terrain étant en état d'être aménagée, il y a lieu de faire exhumer les corps de ces terrains provisoires pour les inhumer dans les concessions définitives.

Étant donné les prix payés à l'époque pour 1m² 52, les titulaires auront donc à payer un supplément de 0m² 48 à 3.000 Fr le m² pour arriver à 2m² 30, grandeur actuelle des concessions moins la somme versée lors de l'achat de la concession.



Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, accepte ces nouvelles dispositions, et charge le Maire de faire le nécessaire.

Nomination des Membres à la Commission d'Assainissement des Taxis

Afin de compléter la Commission d'Assainissement du marché, le Conseil Municipal décide de nommer les Conseillers Municipaux suivants pour en faire partie :

Mmes Le Guyader et Le Bloch.

Mrs Boutin Albert, Gautier, Giraud, Perdreau, Traud Ollivier, Charpentier, Babin, Planchet, Biquereau.

Subvention aux Sapeurs-Pompiers

app. le 27.2.47 A l'occasion de la remise des diplômes offerts par la Ville de Nantes, le Maire propose d'accorder une subvention de 1.000 Francs aux Sapeurs-Pompiers titulaires de ces diplômes pour leur permettre d'acheter leur médaille.

Le Conseil Municipal est d'accord avec le Maire et vote la subvention de 1.000 Francs pour le corps des Sapeurs-Pompiers.

Recrutement de deux Ouvriers Contractuels

app. le 27.2.47 Le Maire expose au Conseil que devant l'importance du travail en cours et celui prévu à l'atelier municipal, le nombre des ouvriers qui est actuellement de deux est nettement insuffisant. Il est absolument nécessaire d'embaucher deux autres ouvriers, qui seraient payés suivant le tarif horaire pratiqué dans l'industrie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vu l'important bénéfice que la Ville peut réaliser sur les travaux à exécuter, décide d'embaucher deux ouvriers contractuels au tarif horaire de 48 frs pour 45 heures de travail par semaine, et charge le Maire de recruter ces deux ouvriers.

La dépense prévue sera portée au Budget Primitif de 1947.



Vente de Propriétés Communales.

En raison des frais assez élevés occasionnés par les réparations de certaines maisons appartenant à la Ville de Rege et du prix très faible qu'elles sont louées, le Maire propose au Conseil de mettre en vente une partie de ces maisons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se range à l'avis du Maire, et décide de mettre en vente les propriétés ci-après :

Maison de deux pièces à la Haute-He, locataire M. Grollier.
 Maison de six pièces à la Haute-He, locataire M. Hadand.
 Maison de deux pièces et un grenier rue M. Monnier lo. locataire M. M. Monnier.

Il charge le Maire, de faire toutes les formalités nécessaires à ce sujet.

Tarif du Transport Trois-Moulins - Ornil.

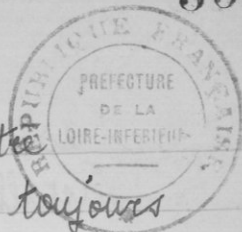
Le Maire fait part au Conseil de plusieurs doléances des usagers du car Trois-Moulins - Ornil, demandant qu'un tarif d'abonnement soit institué sur le parcours en question pour les personnes faisant le trajet quatre fois par jour aller et retour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet le vœu qu'un tarif d'abonnement soit étudié, pour les usagers du car Trois-Moulins - Ornil, faisant le trajet quatre fois par jour.

Revision du Cadastre.

Le Conseil Municipal saisi de nombreuses protestations de contribuables en litige avec l'Administration des Contributions directes, constate que les matrices cadastrales contiennent des erreurs découlant des nombreuses mutations qui se sont produites depuis de nombreuses années. Ces mutations n'ont pas toujours été tenues à jour.

Le Conseil Municipal demande donc une revision urgente de ces matrices, de façon à rétablir la situation normale, et dans le but d'éviter des erreurs trop fréquentes qui se produisent.



D'autre part, constatant que le cadastre date de l'année 1826, que la Ville de Pégé a toujours subi un accroissement de population, et par cela même un morcellement de la superficie de son territoire; il est excessivement difficile de retrouver les parcelles cadastrales.

Il serait donc nécessaire que la révision de celles-ci soit entreprise dans le plus bref délai.

Le Conseil Municipal demande donc à ce qu'on lui communique l'incidence que cela produirait sur son budget.

Construction de W.C. sur le Terrain de Sports Léo. Lagrange.

Le Maire soumet au Conseil Municipal un devis présenté par Monsieur Pégé, mason au Chêne Gala, relatif à la construction de W.C. sur le terrain de Sports Léo. Lagrange.

Le devis s'élève à la somme approximative de 30.100 Frs et nécessite l'établissement d'un marché.

Après avoir pris connaissance du devis en question, le Conseil Municipal accepte la construction des W.C. conformément au plan de l'entrepreneur, et autorise le Maire à traiter de gré à gré avec Monsieur Pégé pour la somme approximative de 30.100 Frs.

Demande d'Aliénation du Terrain Commun du Chêne Creux.

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a reçu plusieurs demandes d'acquisition du terrain commun situé au Chêne Creux une partie de ce terrain servait autrefois à la population rurale de ce quartier, soit comme aire de battage soit à autre chose.

Le dit terrain comprend également trois étangs qui servaient d'élevoirs. Un projet de modernisation de ce terrain avait été établi il y a une cinquantaine d'années par l'agent voyer de l'époque.

Étant donné que les habitants, sauf quelques rares exceptions, ne se servent plus de ce terrain dans.



sa totalité, et que le service d'eau est maintenant installé, la Commission des Eaux Publiques a reconnu qu'une fois ces étangs comblés, ce terrain pourrait être vendu sans difficulté, en s'inspirant du plan établi par cet agent voyer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se range à l'avis de la Commission des Eaux Publiques et décide d'alimenter l'excédent du terrain en question, tout en réservant un emplacement largement suffisant pour le décongestionnement de la Cité.

Il demande en conséquence à Monsieur le Préfet de bien vouloir donner son approbation au projet de débâtement du terrain servant de commun, en terrain communal, pour l'aliénation de l'excédent, et l'aménagement de la partie restante.

Suppression du Commissariat de Police -

Le Conseil Municipal considérant que le Commissariat de Police représente une dépense supplémentaire de 100.000 Frs par an, que les locaux occupés par le Commissariat pourraient servir à loger des sinistrés sans abri, ou à des Instituteurs non logés, que la Police de la Ville de Roze est déjà suffisamment représentée par une brigade de gendarmerie et trois gardes-choum-fêtrés.

Émet le vœu que le Commissariat de Police soit supprimé jugeant suffisants pour assurer la police, les organismes qui existaient avant la création du dit Commissariat.

Dénomination de Rue -

Sur la proposition de Monsieur l'Adjoint Giraud, Le Conseil décide de donner le nom de Augustin Houille, conseiller municipal décedé, à la rue des champs Renaudins.

Arrivage des colis en Gare de Bon Rousseau -

Vœu -

Le Conseil Municipal élève une protestation contre



la suppression des arrivages des colis en gare
 Font Rousseau.

Considérant que tous les commerçants en gros et
 au détail de la Ville de St-Je, sont lésés du fait de
 cette suppression

qu'ils sont obligés d'effectuer un long déplacement
 en gare de Nantes pour retirer leur colis; ou bien payer
 des frais de transport supplémentaires à l'entreprise chargée
 de livrer ces colis,

Et met le vœu que l'arrivée des colis se fasse
 en gare de Font Rousseau comme auparavant.

Réfection Eclairage Public de Trentemoult à la Haute-Ille -

app. le 19.2.47 Le Maire soumet au Conseil Municipal un
 devis de Monsieur Maniquy, électricien, relatif à la
 réfection de l'éclairage public de Trentemoult à la
 Haute-Ille.

Ce devis qui s'élève à 88.500 Frs représente les répara-
 tions des dommages causés par les bombardements, et
 nécessite l'établissement d'un marché.

Le Conseil Municipal accepte le devis soumis par
 Monsieur Maniquy, et autorise le Maire à traiter de
 gré à gré avec cet entrepreneur pour la somme approxi-
 mative de 88.500 Francs.

Aliénation du Terrain Délaissé de la Basse - Lande -

Le Maire indique au Conseil qu'il a reçu
 plusieurs demandes d'acquisition du terrain communal
 situé à la Basse-Lande en bordure de la rue Jules
 Laine. Ce terrain qui autrefois était employé comme
 aire de battage par les cultivateurs, ne sert plus ac-
 tuellement à rien.

La commission des Travaux Publics a reconnu,
 en effet que l'aliénation de ce terrain ne présentait
 aucune difficulté et a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
 se range à l'avis de la commission et prie le Maire

de faire le nécessaire auprès de Monsieur le Préfet en vue de l'aliénation de ce terrain.

Location d'une partie du Champ de Foire.

La Société "Eau et Assainissement" chargée de commencer les travaux d'égoûts de la Ville de Rezé, a l'intention d'installer sur le terrain de l'ancien ^{Champ} de Foire de Pont Rousseau, des bureaux et un dépôt de matériaux.

Elle nous demande de fixer un prix de location pour ce terrain, d'une superficie de

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à 10 francs le m² le prix de location du terrain loué à la Sté "Eau et Assainissement" pour installer un chantier et un dépôt de matériaux.

Remplacement des plaques de Rues.

Le Maire expose au Conseil Municipal que certaines plaques indicatrices de noms de rues sont en mauvais état, et qu'il est urgent de procéder à leur remplacement.

La Maison Gaillard, à Amiens, consultée à ce sujet pourrait nous fournir des plaques au prix de 230 Francs pièce.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte d'acheter des plaques indicatrices à la maison Gaillard pour la somme approximative de 60.000 Francs.

La dépense sera prévue au Budget Primitif de 1947.

Tarif des Heures Supplémentaires du Personnel Auxiliaire.

app. le 26.2.47 Le Maire communique au Conseil Municipal un décret ministériel paru au Journal Officiel du 6 Novembre 1946, relatif à la rémunération des heures supplémentaires effectuées par le personnel auxiliaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le taux de rémunération des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées par le personnel auxiliaire, d'après le barème ci-après !



Opérateurs, chefs mécanographes	75 Fcs.
Auxiliaires de bureau des 6 ^e et 7 ^e échelons	50 "
Auxiliaires de bureau des 4 ^e et 5 ^e échelons	45 "
Auxiliaires de bureau des 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e échelons	43 "
Auxiliaires de service	40 "
Chauffeurs poids lourd	48 "
Chauffeurs touristes et auxiliaires	45 "

Chaque des heures supplémentaires effectuées dans le mois au delà de la quatorzième heure pourra être rémunérée sur la base des taux horaires respectifs de : 90 Fcs, 60 Fcs, 54 Fcs, 52 Fcs, 48 Fcs, 58 Fcs, 54 Fcs.

Emprunt de ^{5.000.000} 14.000.000 pour Travaux d'Égouts -

(1)
Tout remboursé
ment anticipé, à
quelque époque
qu'il soit effectué
comportera le
versement d'un
remboursement de son
capital libéré avant
terme.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un emprunt de un million a été contracté au Crédit Foncier, comme première tranche pour les travaux d'assainissement.

Un deuxième emprunt de ⁵ 14 millions va également être contracté au Crédit Foncier au taux de 4,35%, pour la deuxième tranche. Cet emprunt sera amortissable en 30 ans à partir de 1947, au moyen de 30 annuités de 299.998 Francs ¹⁹⁸ chacune, comprenant le taux d'intérêts de 4,35% et la somme nécessaire à l'amortissement.

La Commune s'engage à ne pas effectuer de remboursement anticipé pendant les 10 années qui suivront le retrait des fonds des caisses du Crédit Foncier. (1)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de contracter cet emprunt de 14 millions, et charge le Maire de faire le nécessaire,

s'engage à s'imposer extraordinairement de ^{105.20} ~~100~~ centimes additionnels au principal de ses contributions Directes sur le Budget primitif de 1947, pour l'amortissement dudit emprunt, en capital et intérêts. (2)

Locations de Propriétés Communales -

Le Maire expose au Conseil que pour éviter tout litige entre locataires de la Commune et la Municipalité, il est nécessaire de bien définir ce que chaque locataire a à sa disposition suivant le jour de location. En conséquence, voici ci-dessous la liste des

locataires avec le nombre de pièces et le prix payé par chacun d'eux.

	Vve Grullier, la Haute-Île	1 maison	2 pièces	598 ⁺
	Gaullin André, Basse-Lande	1 " "	1 " et 1 grenier	156 ⁺
	Lemaire d ^e	1 " "	1 " 1 " "	812 ⁺
	Quérin Garde champ.	1 local	3 " 1 cuisines	1.600 ⁺
	Vve Solgerin, rue Aguesse	1 maison	2 "	1.300 ⁺
	Bruand, champ de Bois	1 " "	3 "	1.380 ⁺
	Guillet "	1 " "	2 "	828.
	Segaud	1 " "	2 "	828 ⁺
	Vve Esneau "	1 " "	3 "	1.380 ⁺
	Vve Martin "	1 " "	2 "	828 ⁺
	Audureau "	1 " "	3 "	1.380 ⁺
	Cadiou "	1 " "	3 "	1.380 ⁺
	Cuvé de Rogé "	1 " "	12 pièces 2 mansardes	2.860 ⁺
	V. Monnier, rue M. Monnier	1 " "	2 pièces 1 grenier	260 ⁺
	Hadaud, la Hte Île	1 local	" "	1.950 ⁺
	Quérin Martial, rue Sère	1 terrain	rue Severins	220 ⁺
	Commissaire de Police	1 local	4 " 1 débarras	5.000 ⁺
	Quiho, rue Chupiet	1 pièce		1.200 ⁺
annulé →	Pieffe René, rue A. Lorraine	1 embranchement		100 ⁺
	Vve Moran, la Basse-Lande	1 jardin		25 ⁺
	Halgand, Croix Hedard	1 " "		15 ⁺
	S. N. E.	1 transformateur		150 ⁺
	Léauté, Banneau	1 terrain		50 ⁺
	Angibaud, rue V. Hugo.	1 " "	moulin Lambert	50 ⁺
	Blanchon Robert, Port au Bte	1 " "	P ^t au blé.	100 ⁺
annulé →	Potier, Bretenvout, cabine cinéma			5 ⁺
	Sauvager Ferdinand, Trois Moulins	1 canalisation		20 ⁺
	Didier, la Maloue	1 terrain		360 ⁺ (30 ⁺ par mois)
	Hervouët, place F. B. Daviais	1 local		néant.

En ce qui concerne M^r Hervouët, qui ne paie pas de loyer, sa situation sera réglée sous peu, c'est à dire dès qu'il nous aura donné les raisons pour lesquelles il est logé gratuitement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se range à l'avis du Maire et accepte ces propositions.

Travaux de Mise en Œuvre aux Ecoles de Tragon

app. le
1.3.47

Le Maire soumet au Conseil Municipal une facture de M^r Charrier, entrepreneur à Tragon, s'élevant à la somme de 41.556 Frs 70 relative à la réfection des classes des écoles de Tragon.

Etant donné que le montant des travaux dépasse 25.000 Frs, il est nécessaire d'établir un marché de gré à gré avec l'entrepreneur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le montant de la facture des travaux exécutés et autorise le Maire à traiter de gré à gré avec M. Charrier pour la somme de 41.556 Frs, 70.

Gare de Pont-Rousseau - Vœu

Autrefois les usagers de la gare de Pont-Rousseau pouvaient se servir d'une grue pour charger ou décharger leurs gros colis.

Depuis quelque temps, cette grue a été enlevée et les usagers ont de grosses difficultés pour faire ou défaire leur wagon.

En conséquence, et devant les doléances de ces nombreux usagers, le Conseil Municipal émet le vœu que la grue de la S.N.C.F. desservant la gare de Pont-Rousseau soit rétablie le plus tôt possible, pour permettre aux exploitants de travailler plus facilement et avec beaucoup de perte de temps.

Salle Scolaire de Brezé

Le Maire soumet au Conseil Municipal les plans et devis établis par M. Joessel, architecte, relatifs à la construction d'une salle post-scolaire, rue Louis Macé.

Le devis s'élève à la somme approximative de huit millions. Pour couvrir cette dépense, il est nécessaire de recourir à un emprunt.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des plans et devis en question, accepte la construction de cette salle, et décide en principe de contracter un emprunt de huit millions. L'établissement



préteur sera désigné ultérieurement ainsi que les conditions de l'emprunt.

Affaires Diverses -

Incident Guigné -

Monsieur Charpentier, Conseiller Municipal, met le Conseil au courant d'une conversation tenue par M^r Guigné, Chef-Appariteur, le 2 janvier 1947. Guigné a protesté contre un blâme qui lui a été décerné dans une précédente séance; il aurait tenu des propos injurieux envers certains membres du Conseil Municipal.

D'autre part, Monsieur Charpentier Ernest, domicilié avenue de la Loire, a adressé une lettre au Maire dans laquelle il se plaint des menaces et des injures que Guigné a proférées contre lui.

Le Maire demande que la Commission du Personnel constituée à cet effet, fasse la lumière sur cette affaire.

Monsieur Braud remplacera Monsieur Houillé décédé et Mme Le Guyader remplacera Mme Billon malade, à cette commission, dont M^r Planchet sera Président.

Subvention pour le repas des Vieillards -

Le Conseil Municipal demande qu'une subvention soit versée par le Bureau de Bienfaisance en faveur des Vieillards auxquels un repas a été servi à l'occasion du 1^{er} janvier. Le Conseil Municipal adresse des félicitations à tous ceux qui ont pris part à l'organisation de cette petite fête.

Application de la baisse de 5% dans les Services Publics -

Une circulaire ministérielle précise que la baisse de 5% est applicable aux tarifs des services publics, tels que: fournitures d'eau, concessions dans les cimetières droits de péage etc.....

Construction d'un Caveau au Cimetière Saint Paul -

Le Conseil Municipal décide la construction d'un réduit pour ramasser les brouettes, outils et matériaux des fossoyeurs et entrepreneurs.

Projet d'Achat de Matériel Scolaire ~

Le Conseil Municipal décide d'acquiescer au mobilier scolaire qui est maintenant insuffisant pour certaines écoles.

Avant de conclure un marché, le Maire demandera l'avis des Directeurs et Directrices d'écoles.

Location de la Maison de la Carterie ~

L'Enregistrement avise le Conseil Municipal que la somme de 15.000 pour la location de l'ancienne maison Poiron passe à 23.500 Frs par an. Il est décidé de faire appel à la juridiction du juge de Paix.

Location à la Sécurité Sociale ~

Le Conseil décide de louer le local du Parc Municipal pour 20.000 Frs par an. Le local du dispensaire sera loué 60% du loyer payé par la ville pour la totalité de la maison plus 20% pour les charges.

Achat de exoquettes pour la Musique Municipale ~

Le Conseil Municipal refuse de faire cet achat.

Voiture pour Enlèvement des Ordures Ménagères ~

Le Conseil décide de faire l'acquisition d'une voiture à gas.oil pour l'enlèvement des ordures ménagères. Il charge le Maire de se renseigner sur la chose que la ville de Nantes a fait pour cette voiture.

Terrain de Sports ~

Le Conseil décide de reprendre le projet du terrain de sports, primitivement fixé dans le terrain du château en bordure de la route de Fomic.

Alignement de la rue de la Paix et du Chêne Creux ~

L'alignement de la route du Chêne Creux nécessite l'expropriation d'une chambre servant de débarras. Le propriétaire en demande 80.000 et la réfection du mur.

Pour l'alignement de la rue de la Paix, le propriétaire demande 116.000 Francs pour son caveau.

Ces 2 affaires seront remises à M^r l'Ingénieur pour suite à donner.



Le Maire donne ensuite connaissance au Conseil d'une lettre des Conseillers Communistes, signée de M^r Guillard, qui demande que les Adjointes soient mis au courant le plus souvent possible par le Maire, sur toutes les affaires importantes traitées par lui.

Le Maire répond que seul le travail absorbant de la Maire a empêché la liaison permanente avec les Adjointes.

Il propose de faire des réunions hebdomadaires du Conseil d'Administration.

A l'avenir les modalités du travail permettront au Maire de mettre plus facilement les Adjointes au courant des affaires de la Maire.

Atelier Municipal ~

M^r Guillard demande combien paye un ouvrier étranger au service de l'atelier, pour se servir des machines. Le prix de l'heure est basé sur 60 Francs, mais l'ouvrier doit rendre à la Commune le même temps qu'il a passé à son compte.

Achat du Terrain Lebreton à Trentemouli.

M^r Lebreton veut mettre en usage une partie de son terrain qui intéresse la Commune. Il demande 12.000 par an. Ces propositions paraissant exagérées, le Conseil décide un complément d'information.

Echange de Terrains ~

entre la Commune et Peneau, Richard et avec M^r Codet. Le Conseil est d'accord. Faire le nécessaire pour plans et superficie exacte.

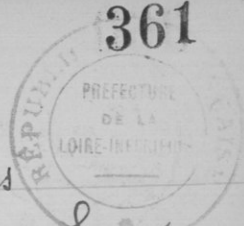
Etudes du Soir ~

Les Directeurs et Directrices d'écoles demandent la gratuité des études et la rémunération sur la base des prix de Nantes. Complément d'information à prendre.

Remise des Diplômes aux Compiero ~

M^r Biquereau demande à ce que les diplômes qui devaient être remis le 26 janvier par le Maire ou par un adjoint, soient remis à une date ultérieure.

Réfection de la Chaussée sur la ligne des Tramways ~. Dans la rue Jean Faurès, anciennement rue



rue Sadi-Carnot passe la ligne des tramways venant de Firmit et allant aux Croix-Moulins. Sur une partie de ce parcours la pose des rails a été faite de telle façon qu'à l'heure actuelle ceux-ci dépassent les pavés de plusieurs centimètres, ce qui occasionne de fréquents dérapages de vélos et même des automobiles.

app. le
6 mars 1947

D'autre part, rue A. Briand, rue faisant suite à la rue Jean Jaurès, le pavage entre les rails a été fait de telle façon que la chaussée se trouve relevée de 10 cm environ, plusieurs chutes de cyclistes se sont déjà produites, toutes heureusement sans gravité, mais il ne faut pas attendre qu'il se soit produit un accident mortel pour signaler à la Compagnie des Tramways le danger que font courir ces différents niveaux sur la même route.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet le vœu que la Compagnie des Tramways Nantais fasse le nécessaire en prévision d'une reprise éventuelle des travaux.

La séance est levée à 10^h15 le 13 Février

Guillard
 Leignier R.
 Boudreau
 G. Guéden
 Cabat
 A. Goumies
 7 Bouly
 Debret
 Bouvier
 M. Brousse
 Massieu
 Dupont

Convocation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 28 Février 1947 se réunira au lieu ordinaire de ses séances le Mercredi 5 Mars 1947.

Ordre du jour :

- 1° Budget primitif de 1947.
- 2° Prix de réparations pour les maisons du Champ de Poire.
- 3° Etude de mise en régie du service de la réputation.
- 4° Examen des demandes d'établissements de magasins Remoin.
- 5° Demande de location du Parc, pour y faire une belle fête.